

Arrêtés publiés le 8 août 2022

www.vaucluse.fr

**Publiés le
8 août 2022**

Département de
Vaucluse

DGS - DRU

Arrêté n° 2022-6307 portant délégation de signature à Madame Raphaëlle KOROTCHANSKY Directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement

ARRETE N°2022-6307

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A

Madame Raphaëlle KOROTCHANSKY
Directrice générale adjointe
En charge du Pôle Développement

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221 - 3,
- VU** le code de la commande publique,
- VU** la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et le décret d'application n°2014-90 du 31 janvier 2014,
- VU** la délibération n°2021-221 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Madame la Présidente du Conseil départemental,
- VU** la délibération n°2021-585 en date du 26 novembre 2021 portant délégation du Conseil départemental à Madame la Présidente,
- VU** l'arrêté n°2022-1880 en date du 24 mars 2022 portant nouvelle organisation du Pôle Développement,
- VU** l'arrêté n°2022-5250 en date du 15 juin 2022 portant ajustement de l'organisation du Pôle Développement,
- VU** l'arrêté n°2022-6057 en date du 11 juillet 2022 portant recrutement par voie de détachement de Madame Raphaëlle KOROTCHANSKY dans l'emploi fonctionnel de Directrice générale adjointe des services des départements de moins de 900.000 habitants,
- SUR** la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à Madame Raphaëlle KOROTCHANSKY, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et dans les domaines du Pôle Développement :

1) tous les actes administratifs

à l'exclusion :

- des concessions de logement dans les collèges,
- des actes concernant les personnels ATTEE,
- des créations, modifications et annulations des services de transports scolaires,
- des baux,
- des rapports du Conseil départemental et de la Commission permanente,

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220722-2022-6307-AR
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

2) toutes les pièces administratives et comptables portant engagement des dépenses et ordres de paiement

à l'exclusion de :

- des engagements de dépenses d'un montant supérieur à 90 000 euros hors taxes,

3) toutes les correspondances

à l'exclusion :

- de celles adressées au Président de la République, aux ministres, aux préfets, aux élus sauf si celles-ci concernent des pièces pour la constitution de dossiers et l'instruction technique entrant dans le cadre de procédures définies,
- des notifications d'octroi de subventions,

4) les contrats de prestations et de conventions d'analyses.

ARTICLE 2 – Lorsqu'elle est cadre d'autorité, délégation de signature est donnée à Madame Raphaëlle KOROTCHANSKY, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement, à l'effet de signer tous les actes directement liés au traitement des situations d'urgence consécutives à des accidents rencontrés en période d'astreinte et au traitement des situations rencontrées pendant une gestion de crise, avérée et déclarée dans le cadre du déclenchement du plan ORSEC.

ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Raphaëlle KOROTCHANSKY Directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement, la délégation qui lui est accordée aux articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée par :
- Monsieur Christophe LAURIOL, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté est exécutoire dès qu'il a été procédé à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, son affichage et à sa notification. Toutes dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées à compter de la même date.

ARTICLE 5 - Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié sur le site www.vaucluse.fr et dont copie est adressée au Payeur départemental et à l'intéressée.

Avignon, le

22 JUL. 2022

La Présidente,



Dominique SANTONI

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220722-2022-6307-AR
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022